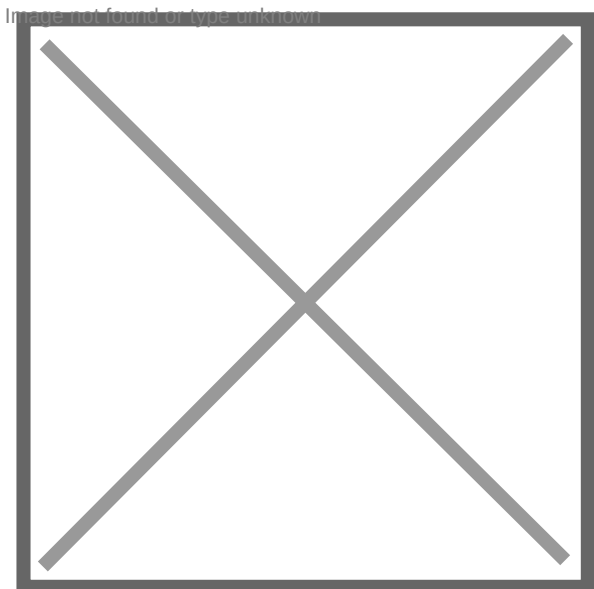




Frais de genealogie exorbitant

Par **biscotte84**, le **08/11/2017 à 17:31**

Bonjour, j'ai signé un contrat de révélation avec un généalogiste et je n'ai pas fait attention quand j'ai reçu le document, que les honoraires s'élevaient à 40% HT , maintenant puis-je renégocier le taux et comment , car je trouve ce montant exorbitant, merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **08/11/2017 à 19:33**

Bsr,
C'est bien le tarif courant.
Vous avez déjà signé, il est difficile de négocier ensuite!
<https://www.chambre-genealogistes.com/fr/particuliers/contrat-mandat/80-actualites/autres-actualites/182-le-contrat-de-revelation-mode-d-emploi-par-maitre-agnes-proton-avocat-au-barreau-de-grasse>

Par **simuro**, le **25/11/2017 à 17:44**

Bonjour,
Vous avez 14 jours pour vous rétracter.